## LE VOTE SUR LES DISPENSES

Il est procédé au vote.

**Le texte de la commission sénatoriale que combattait le ministre de l'intérieur est adopté par 160 voix contre 89.**

Sur l'article 22, M. de Carné demande que le nombre des congés accordés à titre de soutiens de famille soit élevé à 2 0/0 après la deuxième année, au lieu de 1 0/0.

Cet amendement est adopté par 128 voix contre 95.

La suite de la discussion est renvoyée à demain 3 heures.

La séance est levée à 5 h. 10.

# LA HAUTE COUR
## DE JUSTICE

Paris, 16 mai. — La commission d'instruction de la Haute Cour s'est réunie après la séance du Sénat. M. Constans a conféré pendant une demi-heure avec les membres de la commission.

### LA CIRCULAIRE DE M. POIRRIER

Paris, 16 mai. — M. Poirrier vient d'adresser aux électeurs sénatoriaux de la Seine une circulaire de remerciements dont voici les principaux passages :

Paris, le 14 mai 1889.

Vous venez d'affirmer sur mon nom votre réprobation pour toute entreprise dictatoriale et votre ferme attachement aux institutions républicaines.

Vous avez affirmé non moins énergiquement votre volonté de voir substituer une politique large, libérale, d'union et de concorde, à la politique de division qui énerve et affaiblit notre pays.

En accordant vos suffrages au président de la chambre de commerce de Paris, vous avez encore affirmé hautement la nécessité de donner le pas aux questions économiques et d'affaires sur les questions purement spéculatives.

A la veille des élections législatives, le résultat du vote de dimanche est l'indication d'une plate forme nouvelle, sur laquelle tous les républicains pourront s'unir.

Recevez, messieurs les électeurs sénatoriaux, l'expression de ma profonde gratitude et de mon entier dévouement.

A. POIRRIER

Sénateur de la Seine, président de la Chambre de commerce.

### MOUVEMENT JUDICIAIRE

Paris, 16 mai. — M. Thévenet, garde des sceaux, a soumis à la signature du Président de la République, un mouvement comportant les nominations suivantes. Sont nommés :

Avocat général à la cour d'appel de Bordeaux, M. Haffner, avocat général à la cour d'appel de Riom.

Avocat général près la cour d'appel de Riom, M. auzière, avocat général près la cour d'appel d'Amiens.

Avocat général près la cour d'appel d'Amiens, M. Corentin-Guyho, ancien avocat au conseil d'Etat et à la cour de cassation.

Juge d'instruction à Lombez (Gers), M. Arquey, juge au même siège.

Juge à Lombez, M. Daynac, juge suppléant, chargé de l'instruction, à Libourne, en remplacement de M. Cabanes, décédé.

### LE POURVOI
#### De MM. Numa Gilly, Savine, Chirac et Peyron

Paris, 15 mai. — La chambre criminelle de la cour de cassation, présidée par M. Low, vient d'examiner le pourvoi formé par MM. Numa Gilly, Savine, Chirac et Peyron, contre l'arrêt de condamnation à la prison, à l'amende et à des dommages-intérêts prononcé contre eux par la cour d'assises de la Gironde, sur la plainte de M. Rayna.

On sait que trois moyens étaient invoqués à l'appui du pourvoi.

1° Réouverture des débats pour la modification des questions posées au jury.

2° Présence d'un juré supplémentaire pendant une suspension d'audience dans la salle des délibérations du jury.

3° Enfin, prise à partie, dans les couloirs, d'un témoin qui venait de déposer.

M. le conseiller rapporteur Sevestre, rappelant la jurisprudence de la cour, s'est prononcé pour le rejet du pourvoi, que MM. Lesage et de Ramel ont soutenu brièvement.

M. l'avocat général Loubers s'est associé aux conclusions du conseiller rapporteur.

La Cour a remis le prononcé de son arrêt à huitaine.

## L'AFFAIRE SALIS-GILLY

### Les condamnations

Montpellier, 16 mai. — La Cour d'assises a rendu son jugement dans l'affaire Salis-Gilly.

Le verdict du jury admet des circonstances atténuantes.

M. Peyron est acquitté.

MM. Savine et Chirac sont condamnés à QUINZE JOURS DE PRISON et 500 francs d'amende.

M. Gilly à UN MOIS DE PRISON et 200 fr. d'amende.

MM. Chirac, Gilly et Savine sont condamnés en outre, solidairement, à 600 fr. de dommages-intérêts et à l'insertion dans six journaux.

## ÉTRANGER

## Les Grèves en Allemagne

Berlin, 16 mai. — On commente beaucoup la phrase prononcée par l'empereur en présence de la délégation des grévistes : « Si vous résistez, je vous ferai tirer dessus » (*Wenn dass Haufen schiessen*). Cette phrase a été répétée immédiatement après l'audience impériale, par les ouvriers aux députés du Reichstag, et celle-ci a reçu le texte officiel de l'allocution de l'empereur par le contient pas. On fait remarquer du reste, que tous les discours prononcés par Guillaume II ont eu deux versions : l'une publiée immédiatement avec une phrase à effet, et la seconde insérée plus tard dans le *Moniteur* et tout jours très atténuée.

Cologne, 16 mai. — Dans tout le bassin de la Ruhr le travail est suspendu. Il y a plus de 100,000 grévistes. Tout est cependant tranquille. Sur aucun point on ne signale de troubles.

La Gazette de Voss prétend que les chefs de Delemkirchen envoyaient tous les jours un train de charbons à Paris, et que les mineurs de Delemkirchen avaient

la Basse-Silésie, ou plus de 4,000 mineurs se sont mis en grève.

Cologne, 16 mai. — On mande de Bochum, à la *Volkszeitung de Cologne*, que tous les armuriers du district houiller ont dû s'engager à ne pas vendre d'armes pendant la durée de la grève, sous peine d'une forte amende.

### ITALIE

#### LE ROI HUMBERT A BERLIN

Rome, 16 mai. — Le départ du roi pour Berlin est définitivement fixé à dimanche à quatre heures.

Il ne s'arrêtera pas à Milan, comme on l'avait décidé d'abord. Il se rendra directement à Berlin par le Gothard. Le président de la Confédération suisse, M. Hammer, averti officiellement du passage du roi sur le territoire suisse, a fait savoir qu'il viendra avec le vice président, M. Ruchonnet, et le chef du département des affaires étrangères, M. Droz, à Lucerne, pour souhaiter la bienvenue au roi Humbert.

On ne connaît pas encore l'itinéraire du retour, mais on croit généralement que le roi évitera de passer par l'Autriche.

## DERNIÈRE HEURE

### Les grèves en Allemagne

Berlin, 16 mai. — L'empereur en recevant les délégations ouvrières des mines de Westphalie, a remercié les propriétaires de leurs efforts pour arriver à une entente. Il est heureux de constater que les ouvriers eurent toute accoutrance avec les socialistes.

Il espère qu'un arrangement intervenant entre les patrons et les ouvriers de Westphalie influencera favorablement sur les grévistes des autres régions.

### Conséquences des grèves d'Allemagne

Nancy, 16 mai. — Les forges de Wendel, à Leuf sont arrêtées à la suite du manque de houille en Lorraine.

## LE CAPORAL GEOMAY

**Dans sa cellule. — L'emploi de son temps — Son indifférence.**

Bien que l'heure soit proche où le chef de l'Etat va se prononcer sur le sort de Géomay, l'assassin de la veuve Roux, le condamné fait parade dans sa cellule du calme le plus parfait, de l'indifférence la plus complète. A l'encontre de certains criminels, qui ne peuvent voir sans une secrète terreur arriver le moment de l'expiation suprême, Géomay, il le dit du moins, ne se fait aucune illusion sur le résultat de son recours en grâce.

— Que la mort vienne, déclamait-il encore hier, avec un certaine emphase, et je la recevrai comme une délivrance.

Depuis qu'il est à la Roquette, sa tranquillité d'esprit ne s'est pas une seule fois démentie, et il est pour les agents, pendant la nuit et jour sa garde, un sujet d'étonnement et d'étude curieuse. Son appétit est excellent, son sommeil paisible, exempt de ces terribles visions qui, parfois, dans les derniers jours surtout, font se dresser les condamnés sur leur séant, la sueur glacée au front, le cœur rempli d'angoisse.

Il tirait beau voir qu'un militaire se montrât quelque peu en face de la mort, d'ailleurs tout dernièrement à l'aumônier, qui presque chaque jour vient lui rendre visite.

Il n'y a donc pas une bonne forfanterie et tous ceux qui l'approchent sont convaincus qu'il marchera d'un pas ferme à l'échafaud, si M. Carnot ne croit pas devoir lui faire grâce de la vie.

Levé de bonne heure, presque avec le jour, il procède à ses ablutions avec un soin tout particulier; puis il prend un des livres mis à sa disposition, et le parcourt d'abord avec beaucoup d'attention pendant près de deux heures et demande ensuite à ses gardiens si, comme la veille, ils veulent bien lui faire la partie. Alors ce sont d'interminables parties de cartes. Sa joie est sans pareille quand il lui arrive de faire son adversaire qui, en dépit de ses ruses, perd plusieurs fois le roi à l'écarté.

Et cependant l'heure la plus heureuse de la journée pour lui est celle où il lui est permis de venir respirer l'air dans l'étroit préau qui lui est affecté et de regarder le coin du ciel que lui laissent à peine entrevoir les hautes murailles qui l'environnent.

## QUATRE-VINGT-NEUF

### 16 MAI

Malouet demande à l'Assemblée des Communes, que la proposition qu'il a déposée sur le bureau, soit discutée en même temps que les propositions de Rabaut et Chapelier. Un député fait observer que la discussion est circonscrite entre ces deux dernières; l'avis de Malouet est renvoyé.

Plusieurs députés critiquent vivement la décision du bureau, par laquelle les avenues qui conduisent aux chambres des délibérations de l'ordre ont été fermées. Cette précaution absolument inutile est cependant dangereuse, en empêchant la population d'assister aux débats de l'assemblée, on commet une faute; les citoyens n'entendant pas la voix de leurs députés ne pourront pas apprécier, ils ne sont pas à ce sujet, les députés, écrit un publiciste, se rappelant que l'époque où le gouvernement a rendu des comptes publics, a dévoilé les secrets de son administration, est l'époque où les rayons bienfaisants de la liberté ont commencé à luire. Ils viennent d'entendre Louis XVI dire qu'il voulait être le premier ami de peuple, les Français ne vont donc plus être qu'une société d'amis et la gothique institution de nos assemblées mystérieuses devient donc inconstitutionnelle. »

*

Une scission est imminente au sein des ordres privilégiés; il y a dans l'ordre du clergé deux classes en présence qui se détestent et finiront par en séparer. On ne voit guère quels sont les intérêts communs aux pauvres curés des campagnes plus misérables que les paysans et aux puissants dignitaires ecclésiastiques possédant de riches bénéfices. Les curés ont pour tous ardents partisans des réformes; plusieurs qui avaient voté pour la légitimation des pouvoirs par ordre, comprennent qu'ils ont agi contre leur intérêt. On peut le remarque que ceux n'avait pas un caractère formé d'opinion, ce que les membres qui l'avaient émis n'avaient pas mûrement réfléchi et ne s'étaient vus réunis en corps de nation qu'en présence de Sa Majesté; ils se proposent de témoigner des dispositions contraires et de saisir avec empressement la première occasion de manifester en faveur du vote par tête.

Au sein de l'assemblée de l'Ordre, plusieurs curés déposent sur le bureau une déclaration dans laquelle ils prétendent n'être pas liés par la résolution relative à la rédaction des cahiers prise par des individus qui ne représentaient point les Etats-Généraux, que leurs pouvoirs ne chargeaient de remettre les cahiers dont ils sont porteurs aux seuls Etats-Généraux, qu'ils s'y sont engagés par serment et qu'ils n'y conformeront. Un évêque blâme ces déclarations; un autre évêque les approuve; finalement, et comme l'ordre va procéder à la rédaction des cahiers, les opposants se retirent.

## TIRAGES D'OBLIGATIONS

**Bons du Crédit Foncier 1887-88**

Le numéro 100084 sera remboursé par cent mille francs.

Le n° 72408 sera remboursé par trente mille francs.

Les numéros 100216 sera remboursé par cinq mille francs.

Les numéros 4769, 22209, 24983, 33855, 58434, 83180, 85184, 120388, 144309, 167760, 179274, 206076, seront remboursés chacun par mille francs.

Au tirage des bons de 100 francs avec lots, émission du 9 août 1888, le numéro 105515 sera remboursé par cent mille francs.

Le numéro 18939 sera remboursé par vingt cinq mille francs.

Le numéro 40424 sera remboursé par cinq mille francs.

Le numéro 53833 sera remboursé par deux mille francs.

Les numéros 31340, 62659, 93593, 94752, 96820, 124175, 132927, 140498, seront remboursés chacun par mille francs.

**Bruxelles (Emprunt 1886)**

Il a été procédé le 15 mai 1889, au 45e tirage au sort des obligations de l'emprunt de 1886.

Les primes sont échues aux numéros suivants :

Série 103.210 N° 13, 100.000 francs.
— 12.359 — 9, 2.500 —
— 106.857 — 12, 1.000 —
— 12.582 — 4, 500 —
— 12.582 — 14, 500 —

Suivent les numéros sortis à 450 francs.

# Chronique Locale

## ROUBAIX

**Procès en diffamation.** — Nous apprenons que le docteur boulangiste De Backer intente un procès en diffamation au journal le *Cri du Travailleur*, qui l'aurait attaqué dans sa vie privée.

Le protecteur de Millevoye et Laguerre ne demande guère que dix-mille francs de dommages-intérêts, sans préjudice des autres condamnations que peut encore encourir le gérant du journal poursuivi. Tudieu, quelles prétentions !

**Accident.** — Le nommé Jean Baptiste Mignolet, maçon, âgé de 23 ans, demeurant rue de la Chaussée et travaillant rue des Halles dans une maison en construction pour le compte de Georges Pennel, entrepreneur, a été victime d'un accident.

Travaillant au fond d'un puits, occupé à remonter des seaux de terre, la corde d'un de ces seaux cassa, et reçu le seau en pleine figure.

On craint beaucoup que l'œil droit ne soit perdu et le nez est fort endommagé du côté droit.

Il a été aussitôt transporté à l'hôpital.

**Disparition.** — Le nommé Victor Vancombert, âgé de 29 ans, étant atteint d'épilepsie, était parti depuis le lundi 6 mai chez sa sœur habitant le Pont Rouge, et depuis lors il n'est plus revenu chez ses parents qui habitent rue de la Liberté. Voici son signalement :

Paletot velours, gilet drap noir, pantoit de laine à carreaux marrons, nue-tête, bottines à élastiques, chaussettes grises, taille 1 m. 58 à 1 m. 60, barbe et cheveux blonds, yeux bleus, front bas, nez moyen, maigre, bouche moyenne.

**L'Union chorale.** — Nous apprenons avec plaisir que M. A. Tousart, officier d'académie, professeur de chant vient d'accepter la direction de l'Union chorale de Roubaix, installée place d'Amiens, café Delerue.

**Chronique du vol.** — La police a procédé à l'arrestation du nommé Pierre Laurier, coiffeur, demeurant rue de l'Ermitage, inculpé de vol et coups volontaires au préjudice d'Irma Boucau, demeurant même rue.

**Expulsion.** — La police a procédé hier, à l'arrestation du nommé Jean-Baptiste Jacob, ébéniste, pour contravention à un arrêté d'expulsion.

**Tapage nocturne.** — Le nommé Joseph Léon, cabaretier à l'angle des rues du Tilleul et du Coq Français, a été conduit au dépôt de sûreté pour ivresse et tapage nocturne.

**Plainte.** — M. Fabry, libraire, demeurant rue de l'Epeule, a porté plainte contre l'opuse Louis Dhondt, cabaretier même rue, pour injures grossières à son égard.

**Abattoir.** — Il a été vendu, du 7 au 15 mai :

| | | |
|---|---|---|
| 40 bœufs, | 12.054 | kilogrammes. |
| 57 vaches, | 11.370 | — |
| 75 taureaux, | 22.500 | — |
| 44 moutons, | 9.240 | — |
| 115 veaux, | 1.100 | — |
| 117 porcs, | 9.050 | — |
| 13 chevaux, | 3.029 | — |

**Tombola.** — Contrairement à ce qui a été annoncé dans notre édition d'hier, le tirage de la tombola de M. Lefebvre, aura lieu samedi prochain à huit heures du soir, chez sa mère, rue Bernard 104.

## BULLETIN LAINIER

### Marché à terme
#### DE ROUBAIX-TOURCOING
DU 16 MAI

Le marché est calme, sans changement appréciable dans les cours et les transactions sont peu importantes.

Cote officielle de 4 h. 1/2.

Type n° 1 :

| | | |
|---|---|---|
| Mai. | 5.925 | -f. |
| Juin. | 5.925 | -f. |
| Juillet | 5.95 | |
| Août | 5.95 | |
| Septembre. | 5.975 | -f. |
| Octobre. | 5.975 | -f. |
| Novembre. | 5.975 | -f. |
| Décembre | 5.95 | |
| Janvier | 5.95 | |

Type n° 2 :

| | | |
|---|---|---|
| Mai. | 5.725 | -f. |
| Juin. | 5.725 | -f. |
| Juillet. | 5.725 | -f. |
| Août. | 5.75 | -f. |
| Septembre. | 5.75 | |
| Octobre. | 5.75 | |
| Novembre. | 5.75 | |
| Décembre | 5.75 | |
| Janvier | 5.75 | |

Ventes du jour contrat n° 1 :
Mai : 5.000 kilos à 5.925.
Juin : 20.000 kilos à 5.925.
Août : 5.000 kilos à 5.95.

Contrat n° 2
Mai : 5.000 kilos à 5.72 1/2.
Juin : 20.000 kilos à 5.725.
Juillet : 5.000 kilos à 5.72 1/2
Total : 70.000 kilos.

Supra :
Total, 25.000 kilos.
Tendance calme.

**Anvers, 16 mai.**

Cote de deux heures :
En disponible on a fait 44 balles Plata en suint et 00 balles Surah.
Laine en suint : avril, 164 -1.-; mai, 164, juin, 164 -1.-; juill., 164 -1.; août, 164, sept., ..., oct. ...

**Peignées françaises de la Plata**

*Contrat A.*

Avril ....mai, 565 -1.; juin 570 -1.; juill. 570 -1.; août déc., 572 1/2 -1.; janv., ... -1.
Ventes, 5.000 kil.

*Contrat G*

Avril à déc. 600 -1.-.

**Peignées allemandes de la Plata**

*Contrat B.*

Avril, ....; mai 567 1/2; juin 590; juil. 592 1/2 août à oct., à nov. 595 -1.; déc. 595 -1.; janvier 590 fév 590
Ventes : 50,000 kilos.

*Contrat M*

Avril-mai 600 -juin, 605 -1.-; juillet à déc. 605 -1.
Ventes : 030.000 kilos.
Marché ferme.

**MOUVEMENT MARITIME LAINIER**

Le Cargo boat, Entre nous, des Chargeurs Réunis, est arrivé au Havre le 16 mai, venant de la Plata via Dunkerque avec laines.

Le steamer Chatelet, venant d'Algérie avec laines, a touché à Bordeaux le 16 mai, repartira pour Dunkerque et le Havre.

Le steamer le Mexique est parti du Havre le 14 mai pour l'Algérie où il prendra des laines pour Dunkerque.

Le steamer Dunkerque, est arrivé à Bordeaux, le 17 mai, venant de la Plata avec laines, cuirs et peaux.

Le steamer Congo, est parti le 14 mai, de Montevideo pour Bordeaux.

Le steamer Médoc, a suivi de passages le 14 mai, allant de Bordeaux à Montevideo.

Le steamer Holstein, est parti de Montevideo le 12 pour Anvers.

Le steamer Brésil, allant de Sydney à Londres a suivi le 13 mai de Malte.

Le st. Atlanta est parti le 14 mai de Londres pour Sidney allant charger des laines.

Le steamer Pampa des Chargeurs réunis est arrivé à Dunkerque venant de la Plata avec laines.

## AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les Sociétés qui feront leur commande de convocations, avis, affiches, etc., dans les bureaux de l'Imprimerie de l'AVENIR DE ROUBAIX TOURCOING, auront droit à l'insertion gratuite dans le journal.

## TOURCOING

### UNE BONNE FOIS POUR TOUTES

L'*Echo de Tourcoing* veut essayer de prétendre que ce sont les républicains qui insultaient tout le monde dans la rue Nationale, à la sortie de la conférence du Casino, dimanche dernier.

L'*Echo de Tourcoing* en a menti.

Les républicains n'ont fait que remettre à leur place quelques personnages qui s'imaginaient avoir le droit de tout dire sur la voie publique, parce qu'ils avaient entendu le jésuite Laguerre attaquer tous les honnêtes gens dans une réunion privée et soigneusement triée.

Quand l'*Echo* parle de gens que la police a failli arrêter et qu'il prétend que ces gens-là valaient des républicains, il ment effrontément.

Que l'*Echo* réponde : Par qui était payé le vendeur du *Socialiste* de Lille qui insultait tous les républicains et du pantalon duquel l'honorable M. Chamberlin, commissaire de police, a sorti un bâton dont cet individu comptait sûrement faire usage à la sortie, si les républicains n'avaient pas été en nombre pour se défendre?

Les boulangistes ont voulu insulter la population tourcoingeoise, mais elle a été simplement rendu la monnaie de leur pièce.

Que cela soit dit une bonne fois pour toutes. L'*Echo de Tourcoing* peut tout à son aise continuer à chercher à inter vertir les rôles : il n'y réussira point.

Il n'y a pas un tourquennois sans parti pris qui puisse encore croire à ses mensonges.

G. N.

« *Comprenne qui peut, je ne comprends pas,* » disait M. Bossut-Pilchon dans sa dernière lettre au *Journal de Roubaix*, en parlant de l'union des anciens partis réactionnaires avec le boulangisme.

Un de nos abonnés, de son côté, nous écrit une lettre que nous reproduisons ci-dessous et qui démontre que cette alliance méprisable est bien décidément comme il le dit fort justement une mise en pratique des doctrines de Loyola.

Voici la lettre de notre correspondant :

Monsieur le Rédacteur
du journal l'*Avenir de Roubaix Tourcoing*,

Depuis que les journaux réactionnaires de la région, le *Journal de Roubaix*, l'*Echo de Tourcoing* ont rendu compte de la conférence que le boulangiste Laguerre a faite à Tourcoing, dimanche dernier, et font couvert de fleurs, une réflexion me poursuit et je veux vous la communiquer.

Les deux journaux cités ci-dessus sont bien les organes du cléricalisme à outrance, n'est-ce pas? Leurs rédacteurs, conflits en dévotion, ne s'exposeraient certainement pas à commettre, de gaieté de cœur, un conflit mortel, ni à le faire commettre à leurs lecteurs!

Comment donc alors expliquer leur attitude et je demande la réunion d'un conseil pour juger la question :

Laguerre le boulangiste et en même temps l'excommunié franc-maçon, Laguerre reçu par toute la cléricalerie de Tourcoing et patronné par l'*Echo de Tourcoing* !

N'allez pas, chères âmes chrétiennes, arguer de votre ignorance! La fameuse réception manquée du boulangiste Lalou, directeur de la *France*, par son copain Laguerre, vénérable d'une loge à Paris, a fait assez de bruit naguère pour que vous n'en ignoriez.

Mais alors, vous faites cause commune avec un excommunié! Et a la société, vous pensez au pain dans un banquet où la fine fleur de la clientèle à Vanhoutstal se trouve réunie!

Tonnerre, vous vous faites honneur, je vous en et vous en tirer à votre honneur, je fais vous de me convertir!

D'un côté, vous n'avez pas assez de mépris pour parler des franc-maçons et vous ne perdez aucune occasion de chercher à leur jouer d'un autre côté, pour le besoin, de votre cause, vous donnez le baiser à un franc-maçon et vous marchez côte à côte avec lui, la main dans la main :

Conclusion : Vous suivez en toutes circonstances la doctrine de Loyola et je le constate une fois de plus.

Vivons Jésuites!

X

**Arrestations.** — Les nommés : Eugène Bainville, âgé de 37 ans, sans profession ni domicile fixe, originaire de Châlons-sur-Marne, Louis Lecouvre, 66 ans, journalier, né à Bouvignies (Nord), qui été arrêtés, mandiant en réunion à la Croix Rouge.

**Fraudeurs.** — Des gens passant l'avant dernière nuit, rue Verte, ont arrêté le nommé Adolphe D..., 17 ans, lequel était porteur de 3 kilos de café vert.

D'autres individus qui se trouvaient avec D..., ont pris la fuite. L'un d'eux a perdu sa casquette qui a été ramassée par les agents.

## WATTRELOS

### Conseil municipal

—o—

*Séance du jeudis 16 mai*

????

Nous aurions voulu donner à nos lecteurs un compte-rendu de l'*intéressante* séance d'hier, car nos lecteurs savent combien les délibérations de ces conseillers réactionnaires sont typiques; et combien il est facile d'y faire d'intéressantes études de mœurs.

Malheureusement jeudi soir, comme à l'élection du maire, ces messieurs ont jugé bon d'interdire à la presse l'accès de la salle des séances. Pour notre part, nous avons fortement regretté ce contre temps, car nous nous amusons toujours à Wattrelos, où la municipalité donne des représentations au moins aussi intéressantes que celles de nos théâtres forains.

Nous constatons qu'ils ont très bien fait, dans l'intérêt de leur politique de prononcer le huis-clos ils savent combien par nos comptes-rendus impartiaux, nous éditions les électeurs.

Lorsque nous nous sommes présentés ainsi que M. Pierre Kilem du *Journal de Roubaix* une vive discussion avait lieu entre l'estimé M. Pierre Dhalluin et quelques bravs conseillers réactionnaires. Notre ami s'écriait : *Vous m'avez fait sortir par la porte, il y a deux ans, mais vous l'avez vu, je suis rentré par la fenêtre.*

L'honorable M. Desbouvries se lève alors, et s'adressant à la Presse locale :

Messieurs, on vous chasse du Conseil municipal, mais croyez-moi qu'il n'y a aucunement de notre faute. Nous avons protesté contre ce ridicule et illégal huis-clos, et nous vous présentons toutes nos excuses.

M. Dhalluin ajoute : « De toutes façons, il nous semble que M. Pierre Kilem n'est pas suspect et que vous n'avez aucune raison de le renvoyer.

Ces courageuses paroles des conseillers républicains s'écrasent dans le silence de toute la chambrée, qui n'ayant probablement aucune raison à donner de cette arbitraire exclusion, a préféré garder de *Conrad le silence prudent.*

Nous sommes partis, en remerciant sincèrement MM. Dhalluin et Desbouvries, de leur vigoureuse intervention, et en exprimant au Conseil, cette idée que la population ne peut être instruite par le vote de la presse, sera peut être très étonnée de ces séances secrètes et se demander ce que ses édiles peuvent bien manigancer dans le silence d'un cabinet plus ou moins inodore.

L. DUTREIL

## LILLE

**Courses de Lille.** — Réunion du 19 mai. Liste des engagements :

Prix de la Belle (au trot monté). — Caoutchouc, avance 380 mètres, à M. Dobigies; Pas de Chance II, 380, à M. Callaert et Chauvel, 360, à M. Lambert; Priests III, 360, à M. de Riemacker; Fausty 360, à M. de Meydts; Malinois, 360, à M. Coddens; Herodias, 340, à M. Lestarquit; Alouvivre, 340, à M. Cludde; Uriel, 320, à M. Van Acker; Balagour, 0, à Sir Arthur; Oumnitza, 0, à Sir Arthur.

Prix du chemin vert. — Gouttière à M. de Vincelles, Perle Noire à M. de Vincelles, Fichue rosse, à M. le comte J. de la Boutellière, Sunburg à M. Tiberghien, Cocaïne à M. Cl Houze, Mistral à M. Wallon, Loza à M. Wallon, Sonnette à M. de Vincelles, Carlo à M. A. d'Hespel, Lisette à M. Massiana, Modena à M. le baron E. Grenier, Guiffler à M. le baron E. Grenier, Mussard à M. Simon.

Prix des dames. — Cocaïne à M. H. Houze, Palestine à M. A. Dupont, Carlo à M. A. d'Hespel, Trespas à M. Ed. Gillois, Mussard à M. Simon, Rocco à M. de Jouy, Lisette à M. Massiani. Questeur à M. le vicomte de Planho, Le Polonais à M. de Buyer, Dissidente à M. J. Grardel, Fichue Rosse à M. le comte de la Boutellière, Fanchon II à M. G. Monnier, Gouttière, à M. de Villeneuve, Vandœuvres à M. de Vincelles.

Steeple militaire. — Applause, à M. le comte de la Boutellière, Laucette, à M. de Tavernost, Antiquaire, au même, Questeur, à M. de Plaghol, Arlequine, à M. Bonique Belair, Tata, à M. Langourrian, Lagos, à M. Gouget. Muscat a M. l'Autroche. Mousquet, à M. C. Grosjean. Ecouves, à M. Masson. Anatole, à M. E Mory. Jenny, à M. Parrot, Fanchon II, à M. J. Monnier, Paillasse, à M. Herrmann, Cabine à M. de Vincelles, Espérance, à M. Parrot, Sweel à M. Leucq, le Polonais, à M. de Buyer.

Prix international au trot attelé (handicap). — Grandham, avance de mètres 300, Caoutchouc 380, la Belle 360, Roméo 246, Giga 199, Pobeda 181, Zoulou 134, Energique 124, Mazeppa 75, Bébé 0, Balagour 0.

**Concours hippique de Lille.** — C'est le 26 mai prochain que s'ouvrira sur l'Esplanade de la Citadelle, le concours hippique du Nord, organisé par la Société hippique flamande.

Les opérations durèrent du dimanche 26 mai au dimanche 2 juin inclus. Il n'y aura pas moins de 248 prix représentant une somme de 36,325 fr.

Ce programme se compose, comme d'habitude, de prix de classes, pour chevaux d'attelage et de selle; de prix spéciaux réservés aux poulinches de 3 ans sans dressage : de prix pour chevaux trotteurs et chevaux sautant les obstacles; de prix internationaux, d'attelages et chevaux de maîtres ainsi que pour chevaux de trait attelés à toutes espèces de voitures propres à la gente de service.

Une grande course de bague, dans laquelle il sera donné 1000 fr. de prix, aura lieu le mercredi 29 mai. Les engagements pour cette course seront reçus, à partir du lundi 20 mai jusqu'au mardi 28 mai à quatre heures, au bureau du concours hippique.

Les épreuves réservées aux officiers tenant uniformes seront fixées aux 30 mai, 1er et 2 juin.

Le prix de la Cour et pour gentlemen sera cours le dimanche 2 juin, à 4 heures.

**L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand**, est ouvert chaque année au public, du 15 Mai au 30 Septembre.

Traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Convulsions, Anémie leucomorrée*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. Grégoire, directeur, à St Amand. 4541

PAS-DE-CALAIS

CALAIS

**Echouement d'un navire**

Le trois mâts anglais *Belle of Benin*, du port de Liverpool, jaugeant 284 tonnes, monté par 12 hommes, capitaine Payne,

s'est mis à la côte jeudi matin, vers trois heures, à Sangatte, près du poste des douanes de la digue Camin, en face de la ferme Trouille.

Ce navire qui était chargé de 2000 caisses de genièvre, et allant de Rotterdam (Hollande) en Amérique, s'est échoué par suite du brouillard intense qui régnait depuis quelques heures.

Il n'y a heureusement aucun accident de personnes à signaler.

Une tentative de renflouement a eu lieu à la marée du midi, mais sans résultat. La *Belle of Benin* est rentrée dans le port hier à une heure du matin, avec toute sa cargaison. C'est un superbe navire évalué à 250.000 francs.

Les dégâts ne seront pas très importants.

## LA BELGIQUE

### Procès des républicains

(*De notre envoyé spécial*)

—o—

*Audience du 16 Mai 1889*

**Le marchand Bourdaix**

L'affaire du complot contre la sûreté de l'Etat a continué aujourd'hui devant la Cour d'assises de Mons. La curiosité était vivement surexcitée par l'annonce de la déposition du témoin à charge, Bourdaix, à qui l'on attribue le rôle d'agent de la sûreté.

Avant de faire introduire Bourdaix, le président donne des explications sur la citation particulière de ce témoin. Il dit que Bourdaix est un témoin dénoncé. Il sera donc entendu sous serment, mais le président ne pourra le forcer à parler s'il refuse.

Le défenseur, M. Janson, déclare qu'il est d'accord avec le président.

L'avocat général dit qu'il est de tradition au parquet, de ne jamais se servir des dépositions de moucharda.

Bourdaix, imprimeur à la Louvière, d'une voix haute et claire, s'explique sur l'impression des affiches et de la convocation relative au mouvement ouvrier.

Le président dit que tout le monde est d'accord sur les difficultés que présente la déposition du témoin au point de vue des principes.

L'impression qui paraît se dégager, c'est qu'on renonce à l'audition du témoin.

Bourdaix demande la parole et dit qu'il y a certaines pièces qui seraient nécessaires à l'avocat général.

Celui ci réplique :

— Je n'en ai pas besoin ! Vous avez refusé de les donner au juge d'instruction; je les verrai plus tard. Je suis dans une situation très difficile. Je n'ai pas de rapport avec la sûreté publique. Voilà un homme qu'on me présente comme faisant partie de cette sûreté publique et cet certain que les faits ont été révélés à l'audience. Je reconnais les droits de la défense, cependant, la situation faite à la magistrature est une situation inouïe.

L'avocat Janson dit : « Il y a quelques incorrections dans cette instruction. Il y va de l'honneur de la magistrature. Je reconnais que le président n'est pas responsable. L'administration de la sûreté se trouve en contradiction avec le parquet.

L'avocat général dit que l'emploi de gens de l'espèce du témoin est un mal nécessaire; mais de là à en faire des auxiliaires du parquet, il y a loin. « Je démontrerai, ajoute t-il, que tout le procès est fondé en dehors de la sûreté, et s'il n'en est pas ainsi, je renoncerai à tous les faits de l'accusation.

Le défenseur Janson réplique.

— Non, dit-il, l'accusation s'est trompée. Elle ne peut pas le méconnaître. Il n'y a rien dans le procès. Il n'y a pas de complot : le procès est un procès politique et n'a pu être fait qu'avec l'autorisation du gouvernement.

La vérité éclate évidente pour tous ! Vous seul ne la voyez pas. Renoncez donc à ce complot !

Pourbaix (vivement). — Montrez la lettre de Deffuisseaux à Laloi et vous verrez la preuve du complot! Defuisseaux a déclaré que pas même devant la mort il ne reculerait pour mettre ce fait à exécution.

M. le président fait sortir Pourbaix, dont le départ soulève des murmures.

Un juré. — La lettre dont parle Pourbaix est-elle au dossier?

M. le président. — Il n'en existe aucune trace au dossier.

M. Janson. — C'est encore une allégation de cet homme. Il existe des pièces entre lui et Laloi, c'est possible. Cet homme est une bête fauve.

J'ai vainement demandé qu'il fût confronté avec Defuisseaux. On a refusé.

L'incident est clos.

### ELECTIONS LÉGISLATIVES

Le collège électoral de l'arrondissement de Bruxelles est convoqué pour le lundi 3 juin prochain, à 9 heures du matin, à l'effet d'élire un représentant en remplacement de M. Strypes, décédé.

En cas de ballottage, le scrutin aura lieu, sans convocation à nouvelle des électeurs, le mardi 11 juin prochain, à 9 heures du matin.

## TRIBUNAUX

### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

*Audience du 16 Mai*

**Opposition**

Le sieur François Vandenbouke, âgé de 32 ans, camionneur, condamné à un an de prison le 18 juin 1888, pour vol de numéraire au préjudice de la dame Nathalie Rousseaux, demeurant à Roubaix, a fait opposition au jugement prononcé contre lui. Le tribunal rétablit sa peine à 6 mois de prison.

**Coups et blessures**

Le 17 mars à Annappes, Florimond Mairie et Dorchies, deux journaliers, en sortant des cabarets, dans un estaminet, Dorchies étant en état d'ivresse, dans cet estaminet et empêchant les consommateurs de jouer. Sur une observation de Dorchies, Florimond Mairie prit fait et cause pour son frère. Les deux joueurs sortirent dans la cour pour se battre. Florimond Mairie porta à un coup de pied violent à Dorchies qui tomba. Il avait la jambe cassée au dessus de la cheville. Dorchies prétend qu'il lui a encore donné des coups de poings et lui égratigna la figure.

Mairie, qui est condamné à 25 jours de prison et aux frais.

**Abus de confiance**

Le nommé Florent Vanecker, commis-voyageur a été condamné par défaut à 4 mois de prison et 25 francs d'amende pour abus de confiance au préjudice de la dame Fourmentaut Deboudt, fabricante de toiles. Cet employé peu scrupuleux avait vendu des échantillons confiés par ses patrons et n'avait pas versé le produit du vol.

**Vol et complicité**

Dudemo et Ferdinand, 15 ans, Duval Hippolyte et Carlier Arnaud, 17 ans, Hennebique